

N° 173
23 février 2006
Mensuel

Dans ce numéro



GRAND CONSEIL

Olivier Rapin remplace Marianne Brélaz à la tête du Secrétariat du Grand Conseil.

2



PRATIQUE

Troisième rendez-vous avec la Caisse de pensions: le supplément temporaire en attendant l'AVS.

3



ACTUEL

Le nombre d'offices de l'état civil vaudois est ramené de quinze à quatre.

5



MODERNISATION

La nouvelle gestion publique n'a plus la cote. Raisons d'un abandon des contrats de prestations après quatre ans d'expériences.

10



VOLON D'INGRES

En voir de toutes les couleurs avec Sylvie Aubert (CAMAC).

15



MEMENTO

Le document le plus ancien des Archives cantonales vaudoises est un faux. La reine Berthe mystifiée.

16

Informatique cantonale

• Les projets de la direction

Interview de Jean-Claude Ghaleb, chef de la nouvelle Direction des systèmes d'information **pages 4 et 5**

• Prestations et paiements en ligne

Les actes d'état civil peuvent être commandés par l'internet. Première pour l'Etat: la prestation peut être payée en ligne au moyen d'une carte de crédit. **page 6**

• Nouvelles adresses de messagerie

Dès le 1er mars, tous les collaborateurs de l'Etat auront une adresse des messagerie simplifiée. Les anciennes adresses resteront valables une année. **page 7**

• Comment lutter contre les spam

La stratégie du Centre cantonal des télécommunication pour protéger nos boîtes aux lettres informatiques des messages indésirables **page 7**

• Cours sur la sécurité informatique

L'Office de la sécurité informatique invite chacun à prendre ses responsabilités pour réduire les dangers qui guettent nos documents. **pages 8 et 9**

Portrait d'apprentis et de formateurs

À la découverte de la richesse des formations proposées par l'Etat de Vaud, la deuxième halte dans la galerie des portraits est consacré au duo formé par une apprentie et une formatrice, soit **Danjiela Gicic** et **Antoinette Mercanton**. La deuxième partie de la première, apprentie de deuxième année, aux subtilités de la couture dans le cadre du Centre d'orientation et de formation professionnelle (COFOP). Deuxième volet de la rubrique *Portraits d'apprentis et de formateurs* à voir sur intranet: www.vd.ch (rubrique intranet).





Trois nouveaux députés

Lors de sa séance de janvier, le Grand Conseil a accueilli deux nouveaux députés en les personnes de Claude Domenjoz (*photo ci-contre*), représentant UDC de l'arrondissement de



Pully, en remplacement de Martin Chevallaz, et de Patrick Girardet, représentant radical de l'arrondissement du Pays d'Enhaut en remplacement de Jacques Henchoz.

Jacqueline Rostan, représentante libérale de l'arrondissement de Payerne, avait quant à elle déjà rejoint l'hémicycle en septembre 2005, en remplacement d'Edouard Jaquetmet.



Lionel Eperon en charge du dossier BCV

Suite à la démission du conseiller stratégique du Département de l'économie, Léonard Favre, qui s'occupait notamment du dossier de la Banque cantonale vaudoise (BCV), le Conseil d'Etat a chargé Lionel Eperon, chef de l'Office des affaires extérieures (OAE) et lobbyiste du Canton de Vaud auprès de la Confédération, de reprendre le suivi des tâches et projets BCV à conduire durant l'année 2006.



Editeur: Etat de Vaud.
Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.
Rédaction: Joël Christin, Annika Gil.
Ligne graphique: Fabio Favini.
Impression: Presses centrales Lausanne.
Correspondance à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.
Téléphone: 021/ 316 05 15
Fax: 021/ 316 40 52
E-mail: info.gazette@vd.ch

Passage de témoin au Secrétariat du Grand Conseil

Marianne Brélaz, secrétaire générale du Grand Conseil, a fait valoir son droit à la retraite. Les députés en ont pris acte, et ont élu pour lui succéder l'actuel secrétaire général adjoint, Olivier Rapin. Le passage de témoin aura lieu le 30 avril prochain.



Marianne Brélaz, née le 11 juillet 1944, a commencé sa carrière au Secrétariat du Grand Conseil, alors rattaché à la Chancellerie d'Etat, en février 1986. Elle a pris la direction du Secrétariat du Grand Conseil en juin 1990 avec le titre de vice-chancelière d'Etat. C'est en 1998 qu'elle a été élue secrétaire générale du Grand Conseil, à l'occasion de la création dudit Secrétariat comme entité autonome. Avant d'entrer au service du Grand Conseil, Marianne Brélaz était déjà au bénéfice d'une longue expérience de l'administration pour avoir travaillé successivement à la commune de Morges, à Fribourg en Brisgau, au Greffe du Tribunal du district de Morges, au Rectorat de l'Université de Lausanne, puis au Département des finances.

Olivier Rapin, né le 7 janvier 1969 à

Montreux, est secrétaire général adjoint du Grand Conseil depuis juillet 2002. Titulaire d'une licence en droit de l'Université de Lausanne et d'un diplôme postgrade en droit de l'Union européenne, il a été greffier au Tribunal cantonal et collaborateur scientifique auprès du service de documentation juridique du Tribunal fédéral. Olivier Rapin a eu ses premiers contacts avec le Grand Conseil comme député, après son élection en mars 1998 sur la liste du Parti libéral vaudois. Il a abandonné son siège lorsqu'il est entré au service du Secrétariat général.

Le Secrétariat général du Grand Conseil est un service indépendant, au service du Parlement. Il travaille en étroite collaboration avec la Présidence et le Bureau du Grand Conseil, auxquels il est soumis. - com

Cours dans le domaine Santé-Social

Trois jours de réflexions autour du communautaire en santé et médecine:

Les enjeux du communautaire en santé et médecine. Les cadres légaux en politique de la santé. Tensions entre responsabilité individuelle et collective. Prévention et/ou promotion de la santé dans le monde scolaire et du travail.

21 février, 7 et 28 mars. Prix : frs 440.-

Cours dans le domaine Management - Communication

Comment retenir l'attention & persuader en publicité?

Saisir les exigences de la communication publicitaire et savoir utiliser de manière judicieuse ses différents outils. 10 mars. Prix: frs 480.-

Psychologie du management

Fonctionner efficacement, réaliser la vision de l'entreprise, devenir plus performant, valoriser le potentiel de l'individu.

Avril à octobre. Prix: frs 750.- par module.

Service de formation continue UNIL, bâtiment Unithèque, 1015 Lausanne. Tél 021/ 692 22 97, fax 021/ 692 22 95. E-mail: Nathalie.Czaka@unil.ch, <http://www.unil.ch/formcont>

ETML: concours d'admission

L'Ecole supérieure technique et l'Ecole des métiers de Lausanne (ETML) organise un concours d'admission

lundi 13 et mardi 14 mars 2006

pour les candidats intéressés par une formation d'automaticien, d'électronicien, d'informaticien, de mécanicien d'automobiles, de polymécanicien, de menuisier et d'ébéniste.

Certificat fédérale de capacité (CFC) et Maturité professionnelle technique. Inscription jusqu'au 3 mars.

ETML, Rue de Sébeillon 12, 1004 Lausanne. Tél.: 021316 77 06/07 ou 08. secretariat.etml@etml.ch ou www.etml.ch

Nuit des impôts: 1488 contribuables renseignés

À l'occasion de leur première *Nuit des impôts*, les 21 sites de l'Administration cantonale des impôts (ACI) ont ouvert jeudi 16 février, de 17h à 22h permettant à 1488 contribuables de bénéficier d'un conseil ou d'un contact personnalisé. Unanimement les offices d'impôts ont relevé une ambiance conviviale et bon enfant pour cette soirée unique et similaire dans tout le canton.

Si tous les grands offices ont reçu plus d'une centaine de contribuables,



Présentation du logiciel VaudTax à l'Office d'impôt de Lausanne, à la rue Caroline.

le hit du canton se situe à la Vallée de Joux qui a accueilli 60 personnes et a

occupé les trois taxateurs à plein temps pendant toute la soirée. – com

Votre prévoyance, vos questions

Le supplément temporaire en attendant l'AVS

Chaque mois dans *La Gazette*, la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) répond à vos questions d'assurés.

«On entend souvent parler de «supplément temporaire» et de «pont AVS». De quoi s'agit-il exactement?»

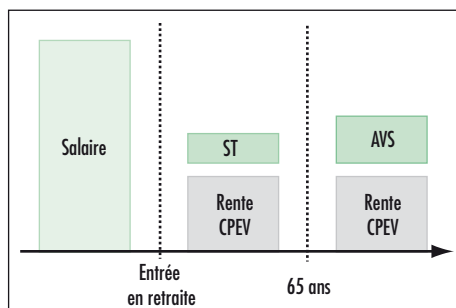
Prévu par la loi sur la CPEV, le «supplément temporaire» (ST), ou «pont AVS», est une prestation offerte par la Caisse qui permet aux assurés partant à la retraite de bénéficier d'un complément de revenu en attendant le moment où intervient la rente AVS.

Le supplément temporaire, s'il est complet, s'élève aux 125% de la rente AVS (soit 1343 francs par mois). Il est versé automatiquement aux assurés qui ont toujours travaillé à plein temps et qui prennent leur retraite après 37,5 ans au moins de cotisation.

Trois facteurs de réduction

Les assurés qui ne comptabilisent pas 37,5 ans d'assurance ou qui, parce qu'ils travaillaient à temps partiel, n'ont pas toujours été assurés à 100%, ont également droit à un supplément temporaire. Celui-ci est cependant réduit en proportion du degré d'assurance, du nombre de mois d'assurance au moment de la retraite, et du nombre de mois d'anticipation de celle-ci, ces trois facteurs pouvant être cumulés.

Le prochain article sera consacré à



«l'avance sur AVS», une prestation soumise au remboursement.

Actualité de votre caisse sur www.cpev.ch.

Financement des caisses romandes

Placée sous la présidence du conseiller d'Etat vaudois Pascal Broulis, la Conférence des directeurs des finances des cantons romands, de Berne et du Tessin (CDF) s'est réunie le 19 janvier. La Conférence s'est exprimée en faveur du maintien du système de financement mixte actuellement pratiqué par les caisses de pensions des cantons, remis en cause récemment au plan fédéral. Un système de financement dit mixte, qui comporte une part en répartition directe et une part en capitalisation. Dans ce sens, ils s'opposent à l'introduction obligatoire d'un taux de couverture de 100%, principe du bilan en caisse fermée, débattu actuellement sous la Coupole fédérale.

La simplification en marche

Petit à petit, on s'habitue à l'idée que nos processus administratifs peuvent être plus simples et plus rapides. La simplification, mot d'ordre du Programme de législature, est un projet qui avance. Ce numéro de *La Gazette*, largement consacré à l'informatique cantonale, en fournit quelques illustrations. Voyez la centralisation des unités informatiques départementales, sous l'égide de la nouvelle Direction des systèmes d'informations, dont on attend, par exemple, qu'une solution technique trouvée pour un département puisse également profiter aux autres. Voyez la simplification des adresses de messagerie, qui permettra à chacun de garder son adresse lorsqu'il change de poste de travail ou que son service change de département, tout en réduisant les risques d'erreurs d'adressage pour faute de frappe. Voyez encore la mise en ligne du nouveau système de commande d'actes d'état civil par l'internet, qui accompagne le regroupement sur quatre sites de quinze offices d'état civil.

La commande d'actes d'état civil par l'internet permet de diviser par trois, au moins, le travail administratif nécessaire pour répondre à la demande de l'utilisateur. Il n'y a plus besoin de resaisir les données du formulaire envoyé en ligne. La facture est établie automatiquement. Le paiement en ligne rend inutile un courrier contenant le bulletin de versement. Et l'utilisateur est également gagnant: il obtient en deux jours un acte qui, jusqu'à maintenant, se faisait attendre au moins dix jours.

La logique de la simplification a aussi guidé le Conseil d'Etat lorsqu'il a décidé de mettre fin aux expériences qui se déroulaient depuis quatre ans en matière de contrats de prestation. L'idée était bonne, sans doute, et intellectuellement séduisante. Elle présentait des avantages appréciés par des responsables à qui elle donnait une certaine autonomie de gestion. Mais le système de contrôle et d'évaluation qu'elle impliquait s'est révélé compliqué, pesant et générateur de trop de paperasses. Les contrôles, à l'avenir, seront moins exhaustifs. Faut-il s'en plaindre? En fin de compte, la simplification est aussi l'occasion de revaloriser le bon sens, la compétence professionnelle et la responsabilité des collaborateurs.

Laurent Rebeaud

Informatique cantonale: les premiers pas de la centralisation

De la médecine aux systèmes d'information



Jean-Claude Ghaleb, chef de l'informatique cantonale.

Médecin de formation, Jean-Claude Ghaleb a pratiqué la médecine d'urgence, la psychiatrie et la médecine générale dans la région de Grenoble. Il s'est ensuite tourné vers la gestion de projets complexes dans l'informatique hospitalière et a, dans ce cadre, développé des collaborations informatiques avec d'autres hôpitaux universitaires (Bordeaux, Paris, Lyon, Québec).

En 2002, Jean-Claude Ghaleb a fondé à Genève la société Serendica, qui œuvre dans le domaine de la recherche médicale et dont les projets s'opèrent dans le cadre d'une fondation d'utilité publique en cours de constitution. Parallèlement, il a collaboré pendant près de trois ans comme mandataire au Centre des Technologies de l'Information de l'Etat de Genève, d'abord sur des projets concernant l'Instruction publique puis comme responsable ad interim de la division en charge de la maîtrise d'œuvre pour le Département de justice, police et sécurité. Il est entré en fonction à l'Etat de Vaud le 1^{er} février.

Le nouveau chef de l'informatique cantonale prône une approche transversale du système d'information de l'Etat. La nouvelle organisation se mettra en place dès le 1^{er} mars.

Entré en fonction le 1^{er} février dernier, Jean-Claude Ghaleb est le nouveau chef de l'informatique cantonale qui va devenir la Direction des systèmes d'information (DSI) le 1^{er} mars. Il succède à Lionel Delbart, qui a assumé la direction ad interim du service et le pilotage de la réorganisation depuis juin 2005. Rencontre avec un passionné des systèmes d'information.

– *Quels sont vos premiers constats sur l'informatique vaudoise ?*

– Elle est complexe et atomisée, comme je m'y attendais. Je m'interroge sur ce que serait son devenir en l'absence d'une stratégie globale et partagée. Je perçois de toutes parts de fortes attentes, avec un aussi fort doute sur notre capacité à tirer les bénéfices d'une telle réforme, en raison de l'étroitesse des marges de manœuvre. C'est un peu comme si les contraintes du système prévalaient sur sa finalité. Nous avons en main des outils limités: reste à imaginer la plus belle œuvre que l'on peut espérer construire avec. Un beau défi m'attend !

– *Quels sont les grands axes de la réorganisation ?*

– L'approche transversale du système d'information de l'Etat, la mutualisation systématique des ressources (compétences, technologies et trésorerie), l'orientation «service au client», la responsabilité individuelle autour du concept de «contrat de projet», la mobilisation des talents et le développement professionnel de toutes et tous dans une aire d'évolution plus vaste qu'avant.

– *A quels besoins la réorganisation répond-elle ?*

– Avant tout au besoin du Conseil d'Etat de disposer

d'un instrument pour arbitrer rationnellement des priorités concurrentes en vue de mettre en œuvre une stratégie globale des systèmes d'information de l'Etat.

– *Comment la réorganisation va-t-elle se mettre en place ?*

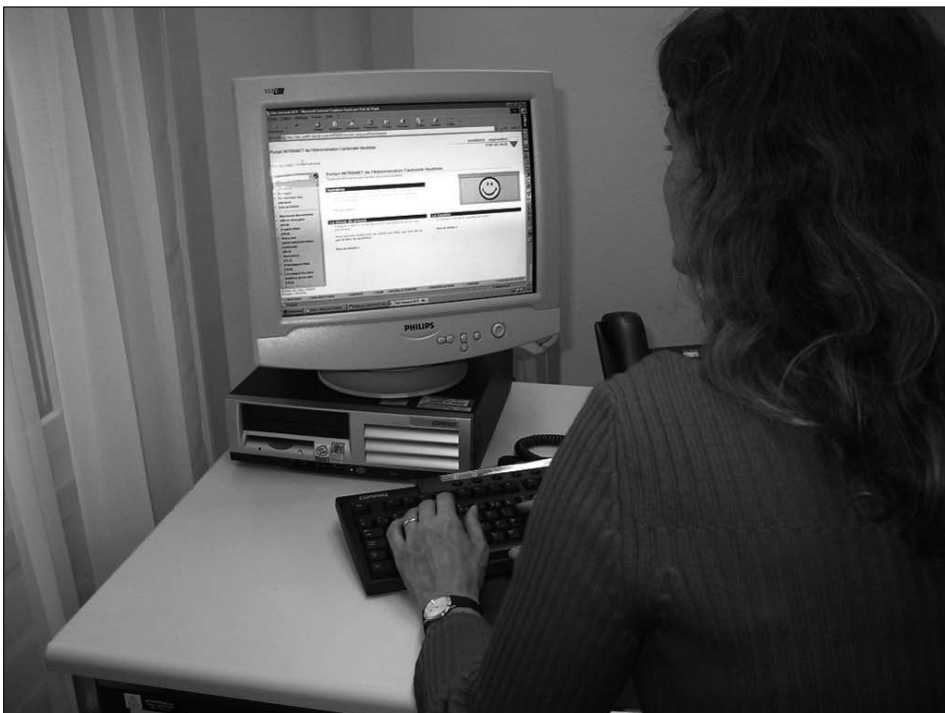
– Il faut d'abord assurer la continuité du service avec une transition harmonieuse. Mise en place des structures de délégation (directions) sur la base d'objectifs clairs, répartition temporaire des effectifs puis nomination des directeurs. Après une période de «rodage» de

Système d'information (SI) et système informatique

Le **système d'information (SI)** représente l'ensemble des moyens (organisation, acteurs, processus, système informatique) nécessaires au traitement et à l'exploitation des informations dans le cadre d'objectifs définis au niveau du gou-

vernement et des services.

Le **système informatique** correspond à la partie automatisée du système d'information. Il comprend l'ensemble des applications informatiques et de l'infrastructure technique.



La réorganisation de l'informatique cantonale sera orientée sur le service aux clients.

quelques mois, nous céderons aux ajustements nécessaires.

Conformément à l'engagement pris par le Conseil d'Etat, la réorganisation se fera sans diminution globale du nombre de postes. Je compte privilégier une organisation vivante, en réseau, pour laquelle le changement n'est pas un événement subit (ni d'ailleurs subi), mais une capacité constante. La veille technique et métier ne sera pas l'apanage d'une entité dédiée, mais ouverte à tous et obligatoire pour les cadres. La stratégie, pour autant qu'elle fasse sens, imprènera l'action quotidienne, au sein d'un canevas normatif mais lais-

sant leur place à l'initiative et à la personnalité de chacun.

– Vous avez commencé votre carrière professionnelle dans la médecine, comment êtes-vous arrivé à l'informatique ?

– J'aime le travail en équipe. Les circonstances m'ont fait passer de la pratique médicale aux systèmes d'information médicaux, puis hospitaliers et enfin aux systèmes d'information tout court. Je ne me voyais pas exercer en cabinet de ville, où il y a peu de place pour l'invention. J'estimais primordial que tout praticien participe à l'élaboration des «données actuelles de la Science», qu'aujourd'hui

il se contente d'exécuter. A l'heure d'un internet généralisé et d'une «scientification» de la médecine, il est paradoxal de constater que les praticiens participent moins à la création de leur propre science qu'il y a mille ans.

La société Serendica (voir encadré p.4) a justement pour objet de permettre, sur une partie plus simple parce que structurée (le médicament), la création de connaissance médicale par l'intelligence coopérative. Il s'agit d'un système d'information, mais il n'est pas une fin en soi. Il est surtout au service d'un objectif de Santé Publique.

Propos recueillis par Jacqueline Decurnex

L'état civil du 21^e siècle

La professionalisation et l'utilisation de l'internet permettent de ramener de quinze à quatre les offices de l'état civil vaudois.

Le Conseil d'Etat a décidé de réduire le nombre d'offices de l'état civil afin d'en rationaliser le fonctionnement. Quatre arrondissements – ou offices régionaux – remplaceront les 15 arrondissements actuels. Il seront localisés à Lausanne, Morges, Yverdon et Vevey. Un centre administratif qui pourrait être basé à Moudon complètera le dispositif.

Actuellement, l'existence de trop petits offices entraîne une dispersion des moyens et des difficultés de gestion au quotidien. Le volume d'activité de plus de la moitié des offices actuels atteint rarement le seuil nécessaire à une organisation performante.

Procédures simplifiées

La réforme s'explique également par les gains de productivité enregistrés grâce à l'informatisation des activités de l'état civil. La mise en œuvre de la base de données fédérale Infostar, associée à des simplifications de procédures, a en effet permis d'améliorer l'efficacité des offices.

Les quatre nouveaux offices s'installeront dans des locaux qui abritent déjà actuellement des offices d'état civil. Ils dispenseront des prestations mieux adaptées aux besoins des usagers, à des heures d'ouverture élargies. La proximité ne sera fondamentalement pas remise en cause, dans la mesure où un citoyen ne se rend en moyenne que deux fois dans une vie à l'état civil. En outre, la commande d'actes d'état civil et leur paiement en ligne sont maintenant possibles par internet.

Effectifs réduits de 20% sans licenciement

Les tâches administratives, notamment la délivrance des actes de l'état civil, seront concentrées dans un office spécialisé. Celui-ci gèrera notamment les commandes d'actes par internet. Il abritera par ailleurs un central téléphonique unique pour l'état civil vaudois. L'ensemble de la démarche permettra enfin de diminuer l'effectif de l'ordre de 6 postes en 3 ans (20 %), cela sans licenciement.

• Lire page 6: commande d'actes d'état civil par l'internet

La DSI et les services

La DSI a la vocation de devenir un «service au service des services». Ceux-ci auront un interlocuteur unique à la DSI qui, pendant une phase transitoire de 2 à 6 mois selon les cas, sera leur ancien chef UID. Quand l'organisa-

tion sera stabilisée, ils trouveront une meilleure réponse à leurs demandes grâce à un pool de compétences mutualisées surtout lors de pics de charge dans un département. En outre, la priorisation des projets ne se fera plus

par départements, mais par domaines ayant une cohérence en terme de prestations aux citoyens. Le Collège des secrétaires généraux aura pour mission de proposer des priorités, notamment en termes d'investissements.

Etat-civil: commandes sur l'internet

Les documents émis par l'état civil peuvent désormais être commandés et payés en ligne. Le travail administratif diminue et le traitement gagne en rapidité.

«**P**ar l'internet, il ne faut plus que deux jours pour obtenir un acte émis par l'état civil, contre une dizaine de jours pour une commande passée par téléphone ou transmise par courrier», se réjouit Jean-François Ferrario, chef de division au Service de la population (SPOP). C'est une première pour l'administration vaudoise: les internautes, peuvent payer immédiatement leur commande en ligne.

Une demande traitée en trois clics

A l'origine, le service voulait simplement rafraîchir le site internet des offices d'état civil. Explication du responsable: «Une discussion avec le Centre de compétences web nous a montré que l'on pouvait offrir davantage que la seule commande de documents en ligne, que nous aurions finalement dû traiter comme un appel téléphonique ou une commande écrite classique, avec l'envoi d'un bulletin de versement, puis le contrôle du paiement». Avec la nouvelle offre, l'internaute peut régler immédiatement sa commande au moyen d'une carte de crédit. «Ce développement n'a pris que quelques semaines», note Etienne

Schaufelberger, responsable du Centre de compétences web. Le module de paiement a été fourni par PostFinance.

Ce guichet virtuel facilite le travail des collaborateurs des offices d'état civil: «Une demande de documents se traite en trois clics», démontre Etienne Schaufelberger. Elle est automatiquement transférée dans l'office de la région du demandeur, lorsqu'il tape son lieu de résidence. La facture n'est plus nécessaire puisque le paiement est déjà fait, et la lettre d'accompagnement du document est générée automatiquement.

Le SPOP s'attend-il à une forte utilisation de cette nouvelle prestation? «Chacun n'est pas encore familier de l'internet», prévient Jean-François Ferrario, qui sera satisfait si 20% des demandes passent par ce canal dans les six mois à venir. Etienne Schaufelberger se montre plus optimiste: «VaudTax a séduit plus de la moitié des contribuables vaudois en quelques années. Internet est un média qui fonctionne bien lorsque le produit final est bien défini: billets d'avions, capsules de café, etc. Pourquoi pas des documents de l'administration?» Etienne Schaufelberger estime que l'application de l'état civil peut

La mort paisible du Livret de famille

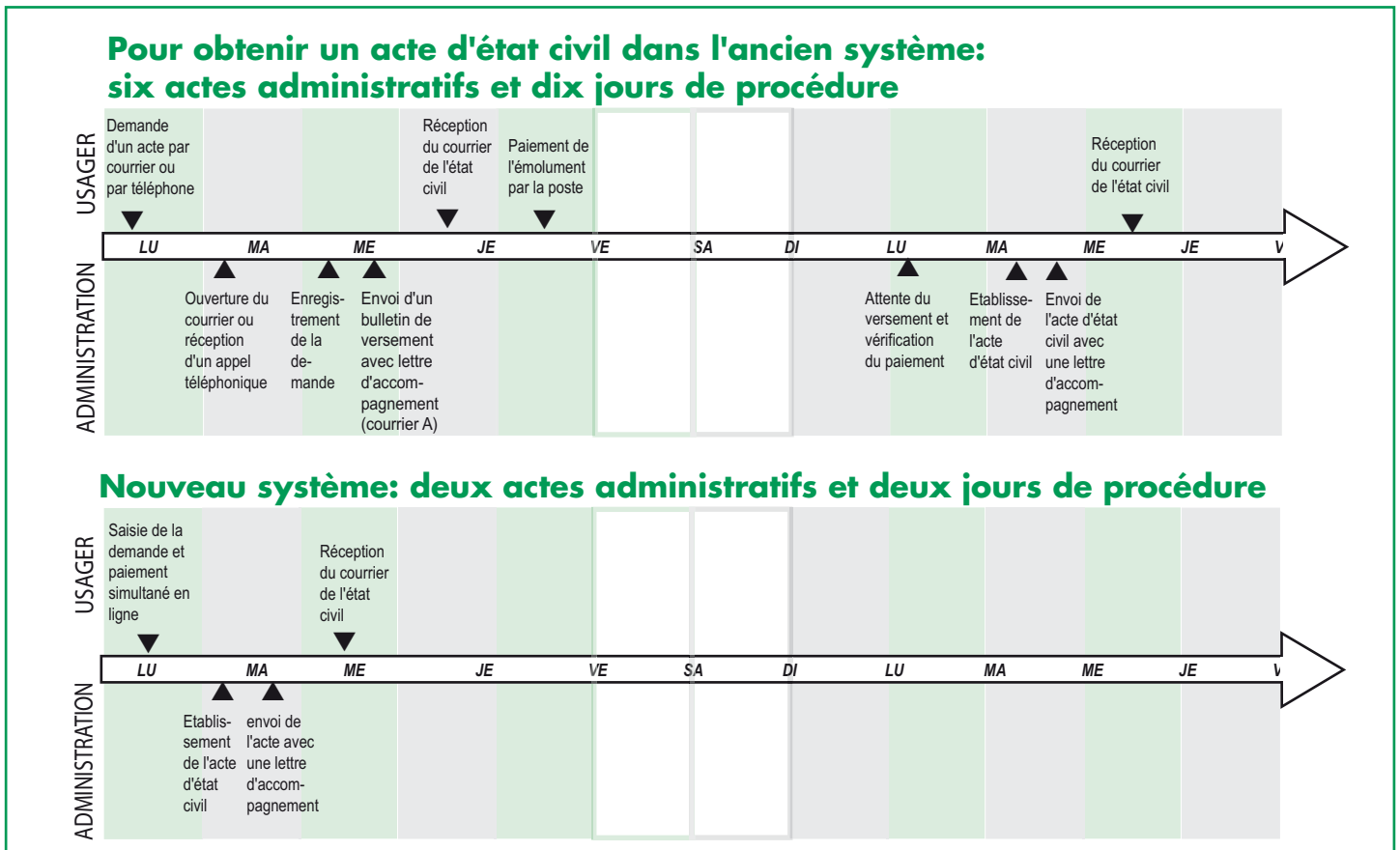
«Certains officiers d'état civil ont déploré sa disparition. Il s'agissait pour eux surtout d'abandonner un outil avec lequel ils avaient travaillé pendant toute leur carrière». La disparition fin 2004 du livret de famille, réceptacle jusqu'alors de toutes les pérégrinations d'une vie – mariage, naissance, décès, divorce – n'a pas provoqué de vagues hormis quelques mouvements de nostalgie. Chef de division adjoint à l'Etat civil vaudois, Gérald Derivaz estime que le document de remplacement au livret de famille – un certificat de famille informatisé contenant les données personnelles et présentée dans une fourre plastifiée – distribué à ceux qui en font la demande a permis d'assurer une transition heureuse.

D'autre part, les offices d'état civil continuent de mettre à jour des livrets de famille dans lesquels l'inscription d'une naissance ou d'un décès avait été oubliée avant fin 2004. *A.G*

être adaptée, à peu de frais, à d'autres transactions du même type, au profit d'autres services de l'administration.

www.sec-vd.ch/etatcivil

LJ



Lutte contre les SPAM

Les messages indésirables (SPAM) qui polluent les boîtes aux lettres électroniques ont la vie dure à l'Etat de Vaud! Grâce à la mise en place d'équipements anti-SPAM performants, depuis plus de trois mois, le Centre cantonal des télécommunications a réussi à en intercepter plus de 6 millions. Rencontre avec Eric Meylan, responsable administratif du Centre cantonal des télécommunications (CCT).



au destinataire une probabilité de pollution.

– *Le risque zéro n'existe donc pas?*

– Non, mais celui-ci reste faible, même si certains messages peuvent déjouer les systèmes de détection. Par ailleurs, il est toujours recommandé de ne pas ouvrir un message d'un auteur inconnu.

– *Faut-il alors continuer à trier les courriels?*

– Non, car la quasi totalité des messages indésirables ne sont plus acheminés vers leur destinataire. De plus, la messagerie Lotus Notes, par une simple règle de réception (voir l'œillet situé à gauche de la page d'accueil de la messagerie), permet de classer séparément ou même d'éliminer automatiquement les messages comportant une étiquette d'alerte [SPAM ?].

Propos recueillis par Adrienne Prudente

d'expéditeurs externes à l'administration

– *Si l'on vous comprend bien, plus aucun SPAM n'affecte l'Administration cantonale aujourd'hui?*

– En principe oui, seuls les messages propres sont transmis. Toutefois, certains d'entre eux (moins de 2%) sont difficilement identifiables comme étant de véritables SPAM. Le système mis en place marque alors ces messages d'une étiquette d'alerte [SPAM ?] indiquant

– *Il y a quelque temps, certains collaborateurs de l'Administration cantonale vaudoise se sont trouvés submergés par des SPAM. Pouvez-vous nous en dire plus?*

– En effet, si le courrier électronique s'est généralisé par son mode de communication rapide, convivial et économique, il est aussi devenu la cible d'auteurs malveillants. Des millions de messages non sollicités, accompagnés parfois de virus, sont envoyés chaque jour sur le Web. Ils encombreront les boîtes aux lettres électroniques par une avalanche d'e-mail promotionnels, publicitaires et parfois mêmes frauduleux. On les appelle des SPAM, probablement en référence à une marque de conserve américaine!

– *Est-ce que le CCT a pris des mesures?*

– Pour éradiquer cette pollution et la perte de temps qu'elle suscite par le tri indispensable du courrier, nous avons mis en service des équipements anti-SPAM puissants, en amont de la messagerie de l'Etat de Vaud. Installés depuis le 17 octobre 2005, ils ont déjà intercepté plus de 6 millions de messages identifiés comme SPAM ou virus, en provenance

Comprendre et prévenir les SPAM

Définition des SPAM: messages indésirables et intrusifs (commerciaux, à but financier, à caractère pornographique, etc.) qui polluent les boîtes aux lettres électroniques et encombreront le trafic sur le web.

Origine du mot SPAM: acronyme d'une marque américaine de boîte de conserve nommée «Spiced Pork And Meat» ayant une très mauvaise réputation!

Spammeur: personne qui, en récoltant un maximum d'adresses de courrier électroniques, s'en sert ensuite pour envoyer de volumineux mailings à

peu de frais.

Spamming: véritable fléau du web, le spamming est omniprésent sur l'ensemble des messageries de la planète. Il provoque le ralentissement du trafic Internet, accroît les risques de virus informatiques et génère des coûts non négligeables.

Prévenir les SPAM: ne pas divulguer son adresse email à n'importe qui et sur n'importe quel site. Et surtout, ne jamais répondre à un SPAM. Car si les internautes s'abstiennent de faire gagner de l'argent aux spammeurs, les SPAM disparaîtront peu à peu...

Simplification des adresses e-mail

Les adresses e-mail seront plus courtes à l'Etat de Vaud dès le 7 mars.

Les adresses e-mail de l'ensemble de l'Etat de Vaud seront modifiées pour passer d'une forme **prénom.nom@service.vd.ch** à une forme généralisée **prénom.nom@vd.ch**. La mise en service de cette nouvelle forme est planifiée au 7 mars 2006, tandis que les deux formes d'adresses seront reconnues pendant une période d'une année, au-delà de quoi seules les adresses **prénom.nom@vd.ch** conviendront.

Simplifier le suivi

Plusieurs considérations ont motivé la Direction, planification et stratégie informatique (DPSI qui dès le 1^{er} mars deviendra la DSI soit la Direction des systèmes d'information, voir p. 4) à prendre cette décision. Tout d'abord, cette mesure simplifiera la gestion des changements de nom de service, les fusions de ces derniers et les mutations internes de personnel. Plusieurs grands remaniements de services sont prévus en 2006. Avec l'arrivée en 2007 de la nouvelle législature, et la création d'un département présidentiel, cette évolution constituera une importante simplification administrative.

Par ailleurs, avec l'introduction progressive de dispositifs d'authentification forte pour accéder à divers systèmes informatiques, la gestion administrative des identités des collaborateurs et de leurs droits d'accès s'en trouvera fortement simplifiée. A noter que le CHUV, l'UNIL et l'EPFL ont déjà adopté cette formule.

Homonymes?

Des mesures ont été prises pour les doublons, lorsqu'une personne travaille dans deux services ou lorsque deux personnes portent le même prénom et le même patronyme. Cela représente quelque 300 cas sur 10 000 adresses. Les personnes concernées ont été contactées et une solution leur a été proposée afin de prévenir toute confusion. Le fait que les anciennes adresses seront encore reconnues en parallèle pendant une année devrait permettre à chacun de s'organiser sans précipitation pour changer les imprimés, la production automatisée de documents, les modèles d'environnement bureautique, et les mentions d'adresses dans diverses publications. – *com*

Plus d'informations auprès de: jean-dominique.bruttin@dpsi.vd.ch ou sur intranet.

Cours de sensibilisation des collaborateurs à

«*En toute sécurité sur l'autoroute de l'information*» est un nouveau cours de sensibilisation à la sécurité informatique. Il est développé par l'OSIC dans le but de faire prendre conscience aux collaborateurs de l'administration de leurs prises de risques quotidiennes, de leurs responsabilités et de les initier aux bons comportements.

Afin de répondre aux impératifs de bonne gouvernance des systèmes d'information, l'Office de la Sécurité Informatique Cantonale (OSIC), avec le concours du Centre d'Education Permanente, (CEP) conçoit un cours de sensibilisation à la sécurité informatique et à la protection de l'information pour les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale vaudoise. Le risque lié au facteur humain est une réalité que l'Etat de Vaud doit être en mesure de maîtriser. Cette catégorie de risques a été, jusqu'à présent, quelque peu laissée de côté. Il est dès lors essentiel que tous les utilisateurs soient sensibilisés aux menaces encourues et informés sur les mesures de sécurité préconisées.

Ce séminaire d'une demi journée est gratuit pour l'administration et les premières sessions sont planifiées pour le deuxième trimestre 2006. Le nombre de places étant limité, nous vous recommandons d'y faire participer au moins un membre de chaque groupe de travail. Les inscriptions sont dès à présent ouvertes.

Quelques chiffres significatifs

Selon une étude française de 2004 du CLUSIF, 75% des établissements interrogés sont fortement dépendants de leur système

Le cours en bref

Ce cours gratuit d'une 1/2 journée, organisé dès juin prochain, permettra aux cadres et aux collaborateurs de se faire une idée précise des risques qui menacent les systèmes d'information, les applications, ainsi que les données internes et personnelles des citoyens. Le séminaire a pour but d'apporter des méthodes de travail simples permettant de limiter de façon significative l'exposition de l'administration cantonale vaudoise à des dangers graves.

Inscriptions: www.cep.vd.ch



d'information et 20 à 40% ont subi au moins un sinistre grave en terme d'impact, dont les facteurs déclenchants se répartissent comme suit:

- Infection par virus, vers & cie 88%
- Panne interne 54%
- Perte de services essentiels 35%
- Erreur d'utilisation 33%
- Vol (matériel, logiciel, données) 24%
- Événement naturel 13%
- Erreur de conception 7%
- Autres (fraude, intrusion, etc.) 15%

Quelque 50 à 80% des cas sont d'origine interne et arrivent de façon volontaire ou par inadvertance. Aucun virus ou autre code malveillant ne peut infiltrer et infecter un système sans une action lucide ou inconsciente d'un utilisateur interne à l'administration. Il est donc fondamental que chacun soit apte à identifier les principales sources de menaces pour pouvoir protéger ses données et le reste du réseau cantonal. Certains virus se propagent également sur les téléphones portables, les lecteurs MP3 et les consoles de jeux.

20 000 nouveaux virus en 2004

L'évolution de la menace virale représente une progression des risques par:

- La quantité de malwares circulant. Plus

de 20 000 nouveaux virus détectés en 2004. Des réseaux invisibles d'ordinateurs à usage malveillant s'étendent, dont certains peuvent regrouper plusieurs dizaines de milliers d'ordinateurs dont le vôtre;

- L'ingéniosité des nouveaux outils. Diversification des moyens de communication: peer-to-peer, messagerie instantanée, MMS, Bluetooth, etc.
- Techniques abouties d'ingénierie sociale et d'usurpation d'identité. Techniques d'évitement des outils de sécurité comme l'antivirus ou le firewall;

- La rapidité d'exploitation des failles et de propagation des malwares. De nos jours, certaines failles du système sont exploitées avant même d'être publiées. En 2003, le ver Sobis a infecté 150'000 ordinateurs en 24 heures. Le temps de survie d'un PC non mis à jour sur Internet est de 15 minutes (source SANS Institute).

Récemment, le *Financial Times* rapportait que les banques allemandes avaient perdu, en 2004, près de 70 millions d'euros à la suite de tentatives de phishing (tromperie). Ce chiffre a une croissance exponentielle de 20% par mois depuis 2 ans. Nous pouvons conclure que ce mode opératoire est très lucratif pour des organisations criminelles qui se donnent les moyens nécessaires et se professionnalisent.

La situation plus en détails

Orientés dans un contexte technologique, la majorité de l'information sensible et à forte valeur ajoutée des entreprises privées et les renseignements personnels gérés par les administrations publiques sont numérisés. Le patrimoine informationnel de la société se dématérialise et devient virtuel. La croissance du traitement numérique de l'information développe, jour après jour, les opportunités et les menaces sur notre administration.

Exemple de risque: manipulation de données originales

Sous cette forme, les données sont fragiles car un volume très important d'informations

la sécurité informatique

peut subir des altérations de toute sorte, volontaires ou non, dans un laps de temps très court par des manipulations simples. La notion de «document original» n'existe plus car chaque élément peut être dupliqué de façon parfaite un nombre de fois illimité. Cette perspective devient effrayante dès lors que des entités illégitimes ont la possibilité d'obtenir discrètement des informations critiques ou stratégiques de la fonction publique, ainsi que des données personnelles juridiquement protégées.

Technologie sécuritaire limitée

Afin d'assurer la pérennité de nos services, il convient de limiter les risques à un niveau

acceptable. La maîtrise du comportement de chacun d'entre nous est essentielle car la technologie et les procédures ne sont pas suffisantes pour garantir intégrité, pérennité, confidentialité et intégralité de l'information gérée par l'administration. Parmi les mesures de protection à mettre en œuvre, la formation et l'information aux utilisateurs sont des éléments cruciaux pour identifier et limiter les menaces.

Réflexes sécuritaires à acquérir

Le cours proposé par l'OSIC et le CEP est basé sur la nécessité d'inclure une réflexion sécuritaire de façon récurrente tant dans les décisions stratégiques que dans l'exercice quotidien de nos activités. Les moyens techniques de sécurité ayant leurs limites, le facteur humain a une place importante dans ce cours.

Il existe également un écart entre la compréhension des possibilités techniques et des fonctionnalités réelles des outils informatiques. Notre penchant naturel à renseigner peut aussi nous amener à être abusés ou à transmettre de l'information illégalement sans en avoir conscience. Certaines

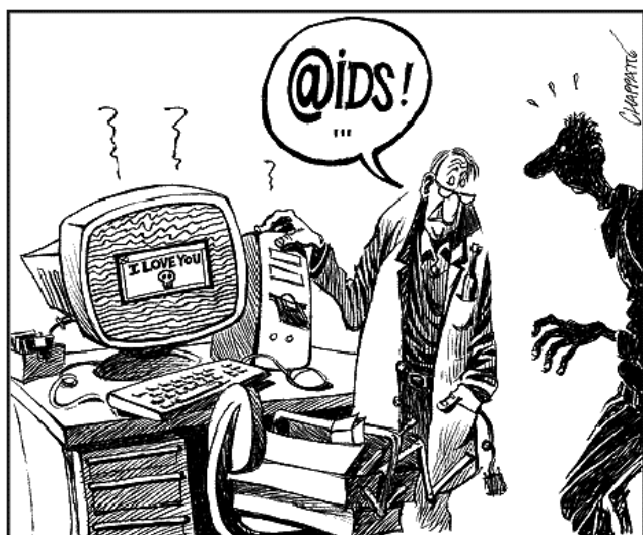
pratiques courantes menacent directement le fonctionnement de l'administration.

Des comportements et méthodes de travail simples peuvent limiter de façon significative les menaces et autres formes de criminalité qui exposent le système d'information de l'administration vaudoise à des risques graves. En cas de problème, la responsabilité de l'Etat de Vaud et des collaborateurs peut être engagée.

Sam Vuilleumier, OSIC

L'OSIC en deux mots

Fondé en 2001 par le Conseil d'Etat, l'Office de la Sécurité Informatique Cantonale (OSIC) a un rôle de normalisateur, de conseiller et d'autorité de contrôle indépendante des systèmes d'information et de télécommunication de l'administration cantonale vaudoise.



AVEC L'AMABLE AUTORISATION DE GLOBE CARTOON

Objectifs du cours

Adopter le comportement adéquat dans l'utilisation de son ordinateur en réseau, d'une messagerie ou encore d'Internet afin d'éviter d'être la victime de virus, de spammeurs et de pirates. Au terme de la session, les participants seront à même de:

- identifier les risques encourus lors de l'utilisation d'un ordinateur connecté au réseau interne ou à Internet;
- être attentifs à la sécurité physique de leur environnement de travail;
- adopter les bons réflexes quant à la protection et à la sécurité des données;
- utiliser la messagerie de manière à se prémunir des virus, des spams et des attaques de pirates;
- éviter de prendre des risques inutiles en consultant des sites Web.

Inscriptions: www.cep.vd.ch

Etes-vous du genre prudent ou plutôt insouciant?

- | | VRAI | FAUX |
|---|--------------------------|--------------------------|
| • Vous arrive-t-il de télécharger des logiciels gratuits? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | | |
| • Participez-vous à des forums ou recevez-vous des newsletters? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | | |
| • Ecrivez-vous vos mots de passe dans un endroit sûr? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | | |
| • Sauvez-vous vos données uniquement sur votre disque dur? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | | |
| • Quittez-vous votre bureau sans bloquer l'accès à votre poste? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | | |
| • Pensez-vous à donner votre mot de passe à quelqu'un de sûr? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | | |
| • Un cheval de Troie n'est qu'un animal mythologique? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | | |
| • Faites-vous des achats ou transactions bancaires en ligne? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | | |
| • Phishing, spoofing et spamming sont des activités sportives. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | | |
| • A la maison, vous mettez à jour vos antivirus et firewall une fois par mois (ou moins souvent)? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Si vous avez répondu «vrai» à au moins une question sans avoir pris de précautions particulières et sans n'avoir jamais rencontré de problème, vous avez eu beaucoup de chance; ou vous n'avez peut-être pas remarqué les éléments indésirables qui se sont introduits dans votre ordinateur! Il est donc temps de prendre des mesures pour jouer activement votre rôle dans l'administration vaudoise et chez vous.

Protégez-vous! Protégez-nous!



Les contrats de prestations disparaissent des

La nouvelle loi sur les finances, entrée en vigueur le 1^{er} janvier, scelle l'abandon des contrats de prestations au sein de l'Etat. Ces contrats avaient déjà perdu leur cadre avec l'abrogation, il y a une année, du décret qui les avait rendus possibles dès 1999.

A l'époque, ils ont été quelques-uns à se lancer dans l'aventure à titre expérimental: la direction et l'administration du Service de la formation professionnelle, les 14 écoles professionnelles du canton, le Service vétérinaire, le Musée de zoologie, le château de Chillon et le Service des routes avaient signé, entre 1999 et 2002, des contrats de prestations avec l'Etat. A la clé, la liberté pour chacun de gérer son

Les contrats de prestations étaient prônés dans les années 1990 à 2000 comme l'outil de modernisation des administrations par excellence. A l'expérience, ils ont provoqué des surcharges importantes de travail sur le terrain. Avec sa nouvelle loi sur les finances, l'Etat de Vaud les a abandonnés.

budget comme il l'entendait, une certaine transparence des coûts et une responsabilisation du personnel. Avec cependant, du côté des contraintes, la nécessité de rendre possible le contrôle de l'Etat en analysant chaque prestation et en définissant des indicateurs pour leur suivi. Un travail souvent ardu et parfois fastidieux

suivant le type d'activités conduites par le service.

Après quelques années, l'expérience des contrats de prestations prend donc fin. Ce mode de gestion n'a pas rencontré dans les services l'adhésion escomptée ni amené la transparence attendue, expliquait déjà le Conseil d'Etat dans l'exposé des motifs et

Avec ou sans contrat, l'analyse des prestations reste utile



Martial Pasquier, professeur de management et marketing publics à l'Institut des hautes études en administration publique.

Professeur de management et marketing publics à l'IDHEAP, Martial Pasquier (photo) juge indispensable que l'Etat analyse ses prestations. Il répond à cinq questions.

– La nouvelle gestion publique et les contrats de prestation étaient au centre des médias dans les années 1990-2000. Y a-t-il eu une mode? Quelle est la tendance dans les administrations suisses?

– Chaque canton adapte les outils à disposition selon sa situation propre. Le Grand Conseil valaisan a par exemple décidé, en décembre 2004, la généralisation des

contrats de prestation dans l'administration cantonale. Cette décision implique le développement d'un contrat politique entre le parlement et le gouvernement, d'un contrat de management entre le gouvernement et chaque département et d'un contrat d'exécution entre le département et chaque service.

Le canton de Vaud, après une expérience pilote, a décidé de ne pas s'engager dans une telle généralisation. Il n'est pas le seul. Plusieurs cantons utilisent aujourd'hui certains principes et outils de pilotage de la nouvelle gestion publique sans mettre en place de

véritables contrats de prestations sur le long terme. L'Etat de Fribourg, par exemple, après avoir signé un contrat de prestations avec son Office de la circulation et de la navigation, a abandonné cet outil conceptuel dans la modernisation de la plupart de ses autres services sans pour autant renoncer à établir des catalogues de prestations, à mettre en place des outils managériaux et à augmenter l'information concernant chaque prestation de l'Etat.

Le Canton de Berne est pour sa part très avancé dans les mandats de gestion. Moins contraignants que les contrats de prestations, les mandats peuvent être mis en place plus rapidement. Pour le Canton, cette politique de gestion est le résultat d'une démarche de longue haleine qui a commencé au moment de la débâcle de la Banque cantonale de Berne dans les années 1990. Tout un travail de réorganisation a alors débuté et a bénéficié de l'absence de ces effets d'annonces qui ont tué tant d'efforts menés ailleurs. Berne a ainsi choisi le chemin de l'analyse de ses prestations.

– Et la Confédération?

– Elle a mis en place le système dit des «quatre cercles». Le premier cercle correspond à une conduite de gestion classique, dite bureaucratique. Le deuxième donne une certaine autonomie de gestion à des services, tels MeteoSuisse ou la Bibliothèque nationale, qui signent un mandat et se voient octroyer une enveloppe budgétaire. Le troisième cercle regroupe les «agences»

Suite de l'interview p.12

outils de gestion de l'Etat

projet de loi sur les finances présenté au Grand Conseil en septembre 2004.

Surcharge de travail et manque d'adhésion

Une évaluation menée par une entreprise privée auprès de 24 collaborateurs de l'Etat fin 2002 avait d'ailleurs fait ressortir des constats peu encourageants. Selon cette enquête, l'introduction de la gestion par contrat de prestations à l'Etat «a généré une forte surcharge de travail». Elle n'a suscité l'adhésion que de 8 personnes sur les 24 interviewées. «7 d'entre elles ont exigé de réelles modifications dans la mise en œuvre tandis que 4 regrettaient de s'être engagées dans cette démarche et 5 ne se

prononçaient pas».

Au vu de ces résultats mitigés et des difficultés à étendre la gestion par contrat de prestations à l'ensemble de l'administration, le Conseil d'Etat a proposé de ne pas poursuivre dans cette voie et de regrouper la gestion financière de tous les services de l'Etat sous l'égide de la nouvelle loi sur les finances.

Pour leur part, les Hospices cantonaux, l'Université de Lausanne et les Centres sociaux régionaux (financés de façon mixte entre communes et Canton) ont, depuis 1999, signé ou mis à jour des mandats de gestion, adaptés à leurs spécificités et administrativement moins contraignants que des contrats de prestations.

«Indispensable à la gestion d'un musée»

Pour Michel Sartori, directeur du Musée cantonal de zoologie, la gestion par contrat de prestations à laquelle a été soumise son institution depuis janvier 2001, s'est révélée parfaitement adaptée aux réalités d'un musée. «On ne dirige pas un musée comme l'on dirige un service administratif. Ainsi, par exemple, je ne peux jamais prévoir exactement à combien s'élèveront mes frais en publicité et impression, des montants qui varient fortement d'une année à l'autre, en fonction de l'actualité muséographique. Que dois-je faire



Michel Sartori, directeur du musée de zoologie et à la tête d'une petite équipe qui a pleinement profité des avantages de la nouvelle gestion publique.

si, à quelques semaines du bouclage des comptes, je réalise que je dois investir dans des publications et que je ne peux me le permettre car le montant budgétisé est déjà dépensé? Laisser tomber? Alors que l'argent existe mais malheureusement dans un autre poste»!

Personnel impliqué

Le contrat de prestations qui lui permettait de débloquent des fonds dans un poste afin de les transférer dans un autre, au gré des besoins du musée, constituait pour Michel Sartori une liberté de gestion non seulement appréciable mais «indispensable» à des institutions telles que la sienne. Et ce n'était pas le seul de ses avantages. Ainsi, notamment, la gestion par contrat de prestations a renforcé l'implication du personnel du musée dans sa ... gestion justement. «Comme nous disposions d'une marge de liberté appréciable dans la façon

de dépenser notre enveloppe financière, les collaborateurs se sont sentis libres de faire des propositions qui pouvaient ensuite être discutées, voire adoptées». Il craint qu'une telle émulation s'émousse à force de buter contre des contraintes financières par trop inflexibles.

Même la paperasse, tant décriée et inhérente à la nouvelle gestion publique, trouve grâce à ses yeux, «puisque'elle nous a obligés à nous structurer». Une contrainte salutaire aux yeux de Michel Sartori qui ne cache pas son côté désordonné, «propre à nombre de chercheurs».

Et aujourd'hui? Michel Sartori est en train de prendre connaissance, avec l'aide de son comptable, du modus operandi de la nouvelle loi sur les finances (*voir encadré ci-contre*) et d'estimer comment il va manœuvrer son musée en 2006 afin d'atténuer le casse-tête que représentait, avant 2001, le respect de son budget. – AG

La philosophie demeure

Si les contrats de prestations sont bien abandonnés après plusieurs années d'expériences pilotes, la philosophie qui sous-tendait cette méthode de gestion ne va pas complètement disparaître. La Loi sur les finances et la Loi sur les subventions, entrées toutes deux en vigueur le 1^{er} janvier de cette année et qui règlent respectivement les relations entre l'Etat et ses services et entre l'Etat et des entités externes (organisations subventionnées), l'ont partiellement intégrée dans leurs textes. En offrant plus ou moins de souplesse.

Loi sur les subventions

Ainsi, la loi sur les subventions permettra à une entité externe de signer avec l'Etat de Vaud une convention de subventionnement dont l'esprit ressemble dans les grandes lignes à celui des contrats de prestations: en échange d'une enveloppe financière, l'entité subventionnée devra fournir des documents justifiant les dépenses (indicateurs de gestion, comptabilité, analyses,...).

Loi sur les finances

Depuis le 1^{er} janvier de cette année, les services ayant vécu sous le régime d'un contrat de prestations se retrouvent à la même enseigne que les autres services, dépendant de la nouvelle loi sur les finances. Cette dernière s'est défaite d'un certain nombre de lourdeurs administratives. Le nombre d'unités budgétaires (services, offices, entités) a été réduit pour passer de 115 à 66, laissant ainsi une certaine marge de manœuvre aux chefs de services qui pourront, d'entente avec leurs collègues, effectuer des compensations financières dans une même ligne comptable. Ainsi, si un office par exemple estime que ses dépenses en matière de matériel devraient dépasser celles budgétisées, il pourrait compter sur un report de la part d'autres entités dépendant de la même unité budgétaire que lui, et qui n'auraient pas besoin de l'ensemble du montant alloué à l'achat de leur matériel. Par ailleurs, la loi sur les finances autorise un service, quels que soient sa taille et son budget, à disposer, selon son appréciation, d'un montant annuel maximal de 20 000 francs dans un même groupe de compte (matériel, subventions et aides, personnel,...). – AG

Le Conseil d'Etat adopte le projet de loi sur le nouveau découpage territorial

Répondant à un objectif fixé par la Constitution, le projet DECTER du gouvernement propose de ramener le nombre de districts vaudois de 19 à 10. Les élections cantonales de 2007 pourraient déjà avoir lieu sur la base de ce nouveau découpage.

Le Conseil d'Etat a adopté le projet de loi sur le découpage territorial. Le cadre légal du nouveau découpage du canton en 10 districts au lieu des 19 qui prévalent depuis 1803 est ainsi posé. Le Grand Conseil débattrà en mai prochain de la plus grande réforme territoriale depuis la naissance du canton, ainsi que l'exige la nouvelle Constitution de 2003. S'il est adopté par le Parlement, le nouveau découpage servira de base pour les élections cantonales de 2007.

Une démarche pragmatique et participative

Le projet DECTER avait été mis sur pied en 2003 comme l'un des chantiers de mise en oeuvre de la nouvelle Constitution. La démarche s'est voulue pragmatique et participative, entre autres grâce aux travaux d'une commission d'accompagnement regroupant des représentants de l'UCV et de l'AdCV, des préfets et de tous les partis

politiques représentés au Grand Conseil. Elle a débouché sur la mise en consultation de deux variantes de découpage. En décembre 2005, sur la base de la synthèse de la consultation effectuée par l'EPFL et l'IDHEAP, le Conseil d'Etat a publié la carte du découpage retenu, soit la variante à 10 districts intégrant la plupart des modifications demandées par les communes et organismes consultés.

Relation renforcée entre district et services cantonaux de proximité

Ce découpage répond aux objectifs fixés par la nouvelle Constitution. D'une part, il permet la tenue des prochaines élections cantonales de 2007 sur la base du nouveau découpage, garantissant un fonctionnement optimal du mode de scrutin proportionnel, malgré la réduction de 180 à 150 députés. Ces élections se révéleraient très problématiques si elles devaient se dérouler sur la base de l'actuel

découpage. D'autre part, il rend possible la réalisation de la plus forte attente exprimée dans le cadre de la consultation, à savoir une relation renforcée entre district et services cantonaux de proximité. Ceci dit, comme il n'est pas possible de tout faire en même temps, le nouveau découpage est avant tout un schéma directeur pour les réorganisations à venir. Ainsi, les préfetures seront-elles organisées à cette échelle dès l'entrée en vigueur de la future loi sur les préfets et les préfetures, prévue au 1er janvier 2008. L'harmonisation des découpages administratifs et des juridictions du Tribunal cantonal avec les limites des nouveaux districts – et donc le regroupement des guichets de l'Etat dans un but d'économies d'échelles et de gains d'efficacité – est quant à elle prévue progressivement au cours de la prochaine législature, au rythme des adaptations législatives et des réformes nécessaires ainsi qu'au gré des opportunités. – com

Contrats de prestations

Suite de l'interview de p. 10

de la Confédération, telle la Régie fédérale des alcools, la Poste ou les Ecoles polytechniques, qui disposent d'une base légale propre et de comptes séparés. Le dernier cercle comprend les entreprises de droit privé appartenant en majorité à la Confédération et qui ont des missions de service public, comme les CFF ou Swisscom.

– Pourquoi les contrats de prestations ne se sont-ils pas généralisés ?

– Un contrat de prestation revient à fixer des objectifs sur la base d'une négociation et à conduire ensuite l'organisation en fonction des objectifs ainsi définis. Il en résulte une grande autonomie pour les responsables d'unités ou les chefs de services. Une telle liberté n'est pas courante dans l'administration et n'est d'ailleurs pas toujours facile à vivre. Elle exige des compétences de ma-

nager quand il faut par exemple assumer des décisions concernant la flexibilisation de l'échelle des salaires ou faire le choix d'acheter un équipement plutôt que d'engager du personnel. Elle exige aussi que soit admise l'autonomie comportementale au niveau de l'organisation.

Par ailleurs, les périodes de restrictions budgétaires sont mal choisies pour passer à une gestion par contrats de prestations. Ceux-ci nécessitent en effet de lâcher prise sur le budget pour pouvoir donner de l'autonomie aux services sur un long terme.

– Et les lourdeurs administratives ?

– L'établissement d'un contrat de prestations est dans tous les cas un énorme travail. Au-delà de la claire définition de prestations et d'objectifs, il y a encore toute la question du contrôle, des indicateurs à définir et à mettre régulièrement à jour, pour vérifier que les missions sont bien atteintes ou que les procédures ont été respectées... Par ailleurs, il y a beaucoup de difficultés à conclure des

contrats de prestations avec les services qui doivent exercer l'autorité de l'Etat de manière continue, comme la police. Le contrat de prestations est une perte de pouvoir sur l'utilisation des ressources pour l'autorité qui gagne, en contrepartie, un meilleur contrôle sur l'efficacité.

– Pour les services, qu'y a-t-il à garder de la nouvelle gestion publique ?

– Beaucoup de choses. La majorité des administrations n'ont aucune idée du coût des prestations qu'elles fournissent. Elles peinent même parfois à dresser une liste de leurs prestations. La coupe linéaire est une méthode encore répandue d'assainissement financier. Elle présente l'avantage d'un effet rapide sur le budget et évite la discussion sur le fond, à savoir les prestations délivrées. Mais il serait dommage qu'un Etat s'y résolve pour la seule raison qu'il connaît mal ses prestations.

Propos recueillis par Joël Christin

InfoCamac: un système d'alerte ciblé par sms ou courriel pour les mises à l'enquête



L'équipe de projet InfoCamac (de droite à gauche): Abdelilah Zertiti, Michel Ansermoz, Stéphane Kindler et Sylvain Piquet.

Plus besoin d'avoir le nez continuellement plongé dans la Feuille des avis officiels (FAO) ou sur le site Internet de la Centrale des autorisations (CAMAC) pour s'informer des nouveaux avis d'enquête déposés près de chez soi ou dans sa commune! Dès le 15 mars, les abonnés du système InfoCamac seront informés instantanément et de manière ciblée via courriel et sms.

Pas cher et pratique

Pour éviter que des bâtiments «poussent» autour de chez soi sans en avoir été averti, la CAMAC offre un nouveau service d'information ciblé, pas cher et drôlement pratique. Pour ceux qui le désirent, et pour la somme modique de maximum dix-huit francs suisses par année, il sera désormais possible d'être alertés via courriel et sms des demandes de permis de construire déposés dans un rayon utile (autour de son habitation par exemple) ou dans une commune de son choix.

Appelé InfoCamac, ce système d'alerte entièrement automatique, élaboré par des ressources internes à l'Etat de Vaud, utilise de manière optimale les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Il complète ainsi avantageusement les exigences de l'article 109 LATC (Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions) relatif aux procédures de mise à l'enquête pour les permis de

construire. Il ne vise pas à encourager les citoyens à «abuser» de leur droit d'intervention et d'opposition mais uniquement

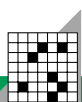
Comment s'y abonner

1. Aller sur le site de la CAMAC (www.camac.vd.ch)
2. Choisir la rubrique « InfoCamac »
3. Créer son profil (nom, prénom, adresse, etc.)
4. Choisir le service d'alerte souhaité (courriel avec ou sans l'option sms)
5. Payer l'abonnement annuel (CHF 10.- ou CHF 18.- avec l'option sms)
6. Inscription validée par la CAMAC dès réception du paiement.

à permettre à chacun de se tenir informé des nouveaux projets de construction ou de transformation proches de chez eux.

Le principe de ce système pourrait être applicable à d'autres problématiques de l'Etat de Vaud qui visent les mêmes objectifs d'information de proximité.

Adrienne Prudente



MOTS CROISES

Horizontalement

1. A ne pas négliger.
2. Chez Brassens, même les marquises en ont.
3. Comme une tombe. Boisson chocolatée.
4. Charmante et doit cesser de rire.
5. Raélien à moitié caché. Se rendront.
6. N'a rien appris.
7. Germain.
8. Ne se dévoile pas.
9. Envoyasse une onde. Interjonction.

Verticalement

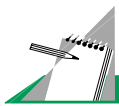
1. Injuste ou trop sévère.

Solution du n°172

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	R	E	T	R	A	I	T	E	S
2	E	T	A	Y	A	S		L	U
3	T	I	L	T		O	S	I	C
4	O		C	H	E	M	I	S	E
5	U	V		M		E	M	E	
6	C	E	L	E	S	T	I	N	E
7	H	R	A	S		I	E	R	A
8	E	T	P		P	I	N		N
9	S	E	P	A	R	E	S		T

2. Reproduction de forme.
3. Visé par la justice..
4. Office du DFJ.
5. Contracté les zygomatiques. Contracterons les zygomatiques.
6. Pas fanatiques.
7. Pas malin. Pourrait être n'importe qui.
8. Il en faut beaucoup pour faire fortune.
9. Deux-roues. Interjonction.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2								■	
3					■				
4							■		
5				■					
6									
7							■		■
8		■	■	■					
9							■		



A vendre: appareil photo NIKON avec téléobjectif et flash. Prix: frs 350.-. Tél.: 079/449 15 34.

A vendre: magnifique tapis iranien NAIN 3.50 x 2.50 avec soie. Au plus offrant. Tél. soir 021/691 82 92.

A vendre: suite décès, fauteuil relax, basculant en avant, commandes électriques. 1'500.- prix à discuter. Tél. 021 861 15 30, le soir.

A vendre: congélateur Bauknecht 3 étoiles, 3 étages, comme neuf, hauteur 84 cm, largeur 45 cm, profondeur 61 cm. Prix: frs 250.00. Tél 079 697 39 63, le soir.

A vendre: magnifique caravane Corsar, 7m, 5 places, double toit, avent 4 saisons, cabane de jardin, dans camping avec piscine à Ballens. Prix: Fr. 19'000.-, à discuter. Tél: 022 735 33 89.

A vendre: coffre de toit Thule Polar 700, en très bon état, avec accessoires. prix: frs 400.- Tél.: 021 648 27 50.

A vendre: scooter Yamaha Aerox 50cc (version libre, A1 dès 16 ans), couleur jaune et noir, expertisé, 1^{ère} mise en circulation 16.09.2004, parfait état, tout d'origine, jamais modifié, 3'900Km. Prix: frs 3'500.- à discuter (valeur d'achat: frs 4'180.-). Tél: 078/758'08'00 ou mitch_1522@hotmail.com.

A vendre: Renault Espace 2,2 DCI, 150 CV, fin 2002, 62'000 km., gris métallisé. Options: 6 rideaux, garantie usine jusqu'à fin octobre 2006. Prix: frs 28'000.-. Tél.: 021 861 15 30, le soir.

A vendre: superbe occasion, Smart fortwo Pulse, bleu métallisé/gris-clair, toit panoramique en verre teinté noir. Intérieur bleu-marine. Excellent état (très soignée). Année 2002. 57'000 km. Toutes options: climatisation, Softouch, Pack audio. Boîte manuelle et automatique. Avec 4 pneus d'été sur jantes Alu + 4 pneus d'hiver sur jantes. Prix neuve: 19'500.-, vendue 9'000.-, à discuter. Photos à disposition. Tél.: 079/540 73 52.

A vendre: cause double emploi, Fiat Doblò Malibu 1,9J TD, 24'500km, 1^{re} immatriculation 02-2004, parfait état, tous services effectués, toutes options (climatisation, senseurs parking arrière, rétroviseurs électriques, radio-CD) 4 pneus neige offerts. Prix: frs 16'900.-. Tél.: 079 212 83 89.

A vendre: Volvo break Polar, 1998, 160'000 km, toutes options, expertisée. Prix: frs 10.800.- Tél.:079/449 15 34.

Petites annonces

Les petites annonces publiées dans «La Gazette» sont gratuites pour tous les collaborateurs de l'Etat de Vaud. Il suffit de faire parvenir un texte au secrétariat de «La Gazette», par fax, e-mail ou courrier aux coordonnées indiquées au bas de la page 2.

A vendre: Fiat Coupé 2.0 20v, 1997, 160'000 km, 6'000.-, expertisée 08.05, Black ink métallisée, 150 cv, climatisation automatique, très bel intérieur cuir brun. Pneus été neufs, roues complètes été/hiver (8 jantes alu), vitres teintées, radio-CD. Roulée surtout sur autoroute. Tél.: 078/600 33 94.

A vendre: Mitsubishi Space Wagon 1990 rouge 7 places, non expertisée. Prix modique. Tél.: 078/831 03 70.

A vendre: voiture Peugeot Expert 1.9 TD gris métallisée de février 1999, 165'000 km excellent état. 8 places avec chauffeur, ABS, crochet de remorquage, radio cassettes 4 haut-parleurs, barres de toit pour galerie, 4 jantes en tôle avec pneus d'hiver, 4 jantes en aluminium avec pneus d'été. Voiture familiale, pas de fumeur ayant utilisé le véhicule. Prix: frs 6000.-. Tél.: 024 454 36 10.

A louer: place de parc, ch. des Roches 36 à Epalinges. Dès le 20 février 2006. Prix: frs120.- / mois. Tél : 076 / 512 81 85.

A louer: place de parc de suite au centre-ville de Lausanne au prix de frs 210.- par mois. Contacter le 079/678 34 71.

A louer: 10 min d'Epalinges, dir. Moudon, 5 pièces 1/2, cuisine agencée, balcon, cave, jardin potager et places de parc comprises. Loyer 1'540.- + charges. Dès 1^{er} mars ou à convenir. Tél. 076/528.86.66. Egalement chambres indépendantes.

A louer: Romanel-sur-Lausanne, magnifique appt. 4 p. (118 m2), 1^{er} étage dans petit immeuble récent (2003) grand salon, bain/wc, douche/wc, cuisine entièrement équipée, grand balcon, calme, zone de verdure proche de toutes commodités, interphones. Libre dès le 1^{er} juin 2006. Parking int. et ext. à disposition. Loyer: frs 2'290.- ch. comprises. Tél.: 079 632 46 94.

A louer: à La Praz, charmant village à 10 minutes de La Sarraz, superbe appartement de 4 1/2 pièces, 136m², dans ferme rénovée, vue panoramique sur les Alpes et le Léman, calme, grand balcon, salon spacieux avec poêle suédois, cuisine agencée habitable, une salle de bains/WC + une salle de douche/WC, buanderie privée (dans l'appart), cave, garage + place de parc. Loyer: frs 1'800.- + 200.- de charges. Libre dès le 1^{er} mars. Tél. 079 292 05 40 ou 021 691 71 67.

A louer: dans une ferme à Mézières, appartement duplex (180 m2), entièrement rénové en 2004, 4 1/2 pièces. Etage: cuisine agencée, salle à manger, salon, wc, salle de bains, 2 chambres. Combles: une pièce (type loft), salle de bains, buanderie, deux réduits. Parquets, chauffage au sol, très lumineux. Loyer: 2500.- (c.c). Libre de suite ou à convenir, pour 2 à 3 ans. Renseignements: M. Casadio, 079/274 03 09.

A louer: à Savigny, joli appartement lumineux, 2 pièces 1/2, avec jardin, orientation sud, quartier tranquille. Loyer actuel: Fr. 930.-, charges comprises. Possibilité de louer une place de parc dans garage souterrain: frs

120.-. Disponible dès le 1^{er} juin. Pour visiter le soir: tél.: 021 781 49 50.

A louer: appartement de 2,5 pces, à Lausanne, route du Châtelard, environ 40m2, avec cuisine agencée (vitrocéram), balcon, salle de bain. Pour le 01.04.2006. Loyer: fr. 990.- avec charges et place de parking. Tél.: 021 316 48 30.

Cherche: une co-locataire NF, 2 pièces à disposition dans appartement 5 pièces, tranquille, balcon, quartier Chailly à Lausanne, Frs 700.- Tél.: 021 653 56 03.

Cherche à louer: pour longue durée un 3p. 1/2 (env. 80m2) dans les hauts de Lausanne (CHUV, Chailly, Pully) tranquille, verdure, avec balcon, dans petit locatif ou propriétaire privé. Loyer mensuel max. Fr. 1'600.-. Personne soigneuse, sérieuse et solvable. Délai: d'ici à l'automne 2006. Tél.: 021 907 61 51 (répondeur ou soir) ou 079 320 89 25.

Chercher à acheter: appartement de 2/3 pièces dans le village de Morgins. Tél.: 079 637 23 19 ou 024 459 21 23 le soir

A vendre: à Fräschels commune de Fribourg à coté de Kerzers, 25 minutes de Neuchâtel et de Fribourg et 20 minutes de Berne. Villa mitoyenne de 4 1/2 pièces, surface habitable 130m2, 2 garages. Libre de suite. Prix à discuter. Sous sol: grand local avec armoires & congélateur, une cave, petit local, buanderie commune. Rez: hall avec armoires, wc-lavabo, cuisine entièrement agencée, salon avec cheminée ouverte sur la cuisine, petite chambre. 1^{er} étage: 3 chambres, salle de bain avec douche & baignoire. Rénovation intérieur totale début 2005. Photos sur site: www.laface.ch sous vente villa puis Fräschels. Tel.: 079/712.19.29.

A vendre: Vallée de Joux (Le Sentier): Maison locative de 3 appartements, atelier, garage, terrasse, balcon, jardin, bon dégagement. Fr. 525'000.- Tél. 021 866 75 79.

Vacances: Vacances: à louer à St-Luc VS, grand chalet moderne, 8 lits, grande terrasse, proches remontées mécaniques. Libre à partir du 11 mars 2006. Tél.: 021 729 87 84 ou 079 282 52 11.

Vacances: Montana-Ver mala, joli 2,5pces 65m2, lits pour 4, cuisine fermée, bien équipé, rénové, grand balcon, belle vue, proche des remontées du Signal et du centre de Montana. Libre dès le 1^{er} avril 06. Tél 079/212 70 28 (Ch. Maillard) ou 021 634 18 21.

Vacances: à vendre en multipropriété ou à louer, haute saison, échange RCI tous pays, Résidence Pierre&Vacances - Maeva à St Raphaël (Var), Côte d'Azur, France. Période 13, trois dernières semaines de septembre de chaque année. Bungalow jardin RJB15, 5 personnes, grand confort. Résidence sous surveillance (code d'accès), parc avec piscine, mer à proximité. Prix de vente: frs 6'000.-, location. frs 750.-. Tél.: 021 963 41 26.

Vacances: à louer en Provence, jolie maison de vacance avec piscine privée, dans superbe petit village provençal. Pour 4 à 6 personnes. De mars à juin et de septembre à décembre. Tél. prof.: 021 316 17 17.



Sylvie Aubert, l'envolée

Vacances: charmant mas ancien, avec piscine chauffée, 3 chambres, 2 salles de bains, à Seillans, 45 mins. de Cannes. Libre mars, avril, mai, septembre, octobre. Loyer: fr.800 à 1300.- (semaine/selon période). Tél.: 079 214 11 39.

Vacances: Ile de Lampedusa (sud ouest de Malte), maison de charme très soignée et confortable. A proximité immédiate de la mer. Cuisine interne et externe, 2 chambres doubles, une single, salon/salle à manger, 2 salles d'eau. Pavillon aussi disponible avec une chambre double et salle d'eau. Terrasse, jardin. Climatisation. TV satellite. Fourniture draps, linges de toilette et de plage. Libre dès Pâques jusqu'au 17 juin, du 2 juillet au 15 juillet et du 10 septembre jusqu'à fin octobre. Mer exceptionnelle, poissonneuse, vie sauvage, ballades en mer et possibilités de plongée. Prix selon période et nombre de personnes (dès 400 euros/semaine). Infos: J. Antille 079 654 35 54. Brochure.

Vacances: au bord de la mer ionienne (Grèce, Parga), en face de l'île de Corfou, un appartement pour 4 personnes ou studios tout équipés dans une villa. Situation calme. Loyer: entre 250.- et 350.- par semaine, selon saison. Tél.: 079 212 92 12.

Cherche: table de massage transportable. Offerte ou troquée contre un GP-8 Roland avec Flightcase ou à un prix très abordable. Laissez un message au tel 021 647 01 28.

Cherche: retraité, bricoleur (peinture et carrelage), travaux de rénovation en Grèce, long séjour gratuit au bord de la mer. Tél.: 079 212 92 12.

Divers (repassage): repasser demeure encore une corvée pour vous. Alors pas de problème, je m'occuperai de votre. Je viens soit le chercher et vous le rapporter, soit l'effectuer chez vous. Région lausannoise. Tarif à l'heure. Tél.: 021 647 14 41 ou 079 361 57 48.

Divers (fêtes): lâcher de pigeons blancs à l'occasion de mariages ou autres manifestations. Gaudin Nicolas, rue du Centre 70, 1025 St-Sulpice. www.gaudinservices.ch

Divers (aéronautique): Vous voulez faire plaisir ... ou vous faire plaisir par un vol en hélicoptère? Baptêmes de l'air, anniversaires et vol sur demande. Prix attractifs. Tél.: 076/328 20 65.

Rendez-vous

Le costume de Mozart enfant

Les apprentis de l'atelier de couture du Centre d'orientation et de formation professionnelle (COFOP) ont recréé le costume que portait Wolfgang Amadeus Mozart, alors âgé de 10 ans, selon un portrait du musicien. Ce dernier donna deux concerts à Lausanne en 1766. A découvrir dans le cadre de l'exposition «La vie musicale et lyrique à Lausanne de 1766 à la Révolution française», salon Bailly de l'opéra de Lausanne. Tous les jours de 14h à 19h. Jusqu'au 26 février.

Le téléphone se prolonge comme les cours autrefois s'enchaînaient. Si les marges de cahier d'alors se mettaient à danser au rythme des gribouillis de l'élève, les blocs de Sylvie Aubert s'animent aujourd'hui au fil de ses traits de crayons jetés entre deux répliques. «Ma main vagabonde pendant que ma tête réfléchit». Et lorsqu'elle repose le combiné, dessins, entrelacs et ébauches lui racontent le début d'une nouvelle aventure: un tableau. «Je garde tous mes gribouillis et je les réutilise au gré de mes toiles», explique Sylvie Aubert, collaboratrice à la Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construction (CAMAC) depuis fin 2003. Ceci à raison de quatre jours par semaine; le vendredi, elle se plonge dans son atelier d'artiste-peintre aménagé dans son salon. «J'adore peindre, je dessine depuis toute petite et si je le pouvais, je ne ferais que ça», avoue cette autodidacte qui s'apprête à monter sa quatrième exposition personnelle (voir ci-dessous), soit «le travail de mes vendredis pendant ces trois dernières années».

Une passion qui, combinée à son goût pour les maisons, – les fermes trapues, couvertes de tôles ondulées rouillées et de bardeaux décolorés de sa Vallée de Joux natale lui ont inspiré ses premières œuvres; «c'est fou comme la rouille peut être belle et changeante lorsque on la regarde de près» – l'a conduite tout naturellement à s'engager dans une formation de dessinatrice en bâtiment.

L'aquarelle de ses débuts, qui lui a permis d'explorer la Dent de Vaultion, au lever du jour, éclairée par la voûte céleste, blanchie par le givre

ou fugace dans le brouillard, a cédé la place à la peinture acrylique et à l'abstrait. «J'avais envie de changer, l'acrylique permet de donner plus de profondeur tandis que l'abstraction permet à chacun d'y trouver quelque chose qui fait écho en lui».

La cinquantaine de toiles que Sylvie Aubert a choisi d'accrocher dans son exposition représentent autant de pans de son ressenti, de son monde intérieur. Elle qui dit «en avoir vu de toutes les couleurs», a travaillé sa palette, pigmenté ses émotions, ponctué ses toiles de symboles, bref elle a colorié ses rêves, ses aspirations, son âme. Et c'est plutôt gai.

Si elle s'est choisi le

carré comme format de toile «peut-être le côté rigoureux de mon métier», Sylvie Aubert s'abandonne aux envolées de son inspiration sur la toile comme au sein de deux chœurs. Airs baroques avec le premier et chants de la Renaissance avec *Le Phénix*, un octuor avec lequel elle se produira au château de Rolle, cadre de son exposition.

Annika Gil



Sylvie Aubert, collaboratrice à la CAMAC et artiste-peintre



Volcan de l'âme, acrylique sur toile, 40 cm x 40 cm.

«En voir de toutes les couleurs», exposition des toiles de Sylvie Aubert au château de Rolle (salle des chevaliers, entrée côté lac) du 15 au 30 avril. Vernissage, samedi 15 avril, à 15h. Mer., jeu., vend.: 15h - 19h; sam. dim. et lundi de Pâques: 11h - 19h. **Concert apéritif** de l'octuor vocal Le Phénix, chants de la Renaissance, dimanche 23 avril, à 17h30.



La reine Berthe, flouée



Le sceau de la reine Berthe, faux comme le testament, constitue l'un des éléments de preuve contre la véracité du document puisque les reines de Bourgogne du X^e siècle n'avaient pas pour usage de sceller leurs chartes.

La bonne reine Berthe a été la victime de moines faussaires qui lui ont inventé un testament...bidon!

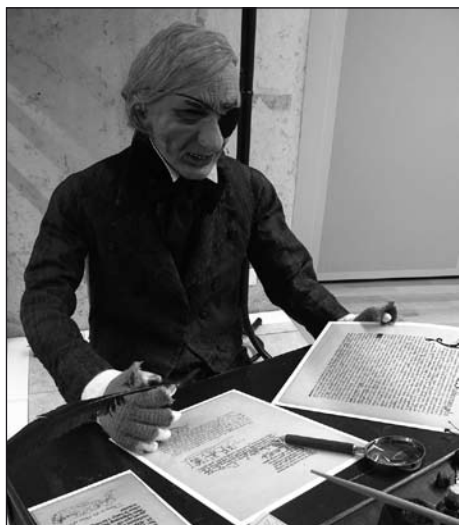
«L'histoire est bien plus crue que les légendes», rappelle Gilbert Coutaz, directeur des Archives cantonales vaudoises. La démonstration dans une exposition montée dans le hall d'entrée des Archives cantonales, consacrée aux faux et centrée sur le testament de cette bonne reine Berthe.

Pour moult générations de Vaudois, la reine Berthe fut non seulement une active femme d'intérieur – la faute à la quenouille

qu'ont cru voir les historiens sur un sceau la représentant (*voir ci-dessus*) – mais aussi une généreuse croyante puisque par testament elle fit don, en date du 1^{er} avril 961, de biens qui ont permis la fondation de l'abbatiale de Payerne. Ce testament, considéré comme le plus vieux document possédé par les Archives vaudoises fut démasqué en 1966: il ne s'agissait que d'un vulgaire faux, fabriqué de surplus par des moines du XII^e siècle. Un de plus! Car l'histoire foisonne de ce genre de supercherie: chartes, testaments, arbres généalogiques, autant de documents que les moines mais aussi les seigneurs et les nobles ont contrefait afin de pouvoir agrandir leurs possessions ou obtenir des privilèges.

Si ce n'est pas la reine Berthe qui a fondé l'abbatiale de Payerne, qui donc l'a faite? Sa fille, Adelaïde, une inconnue ou presque. Et pourtant une maîtresse femme, une reine impliquée aux côtés de son mari puis de son fils et de son petit-fils, décrite comme aussi belle que sage. La mythologie populaire n'aura retenu que Berthe, l'insignifiante veuve éplorée. La faute à un faux tellement convaincant! – AG

«Supercherie et mystification. Les faux aux Archives cantonales vaudoises. Mouline 32, Chavannes-près-Renens. www.archives-cantoniales.vd.ch. Lundi à mardi, jeudi à vendredi: 9h à 17h, mercredi: 14h à 19h. Fermé samedi et dimanche. Fermeture annuelle: 6 au 17 mars. Jusqu'au 7 janvier 2007.



Reconstitution du bureau d'Henri-David Favre, faussaire vaudois (1829-1891), impécunieux et borgne de son état mais suffisamment instruit et bon calligraphe pour avoir fabriqué de nombreux faux dont certains circulent encore aujourd'hui.

Expositions

Cabinet cantonal des estampes, Vevey. *Rembrandt 1606-2006. Florilège des collections.* Un choix d'eaux-fortes issues des fonds du Cabinet des estampes à l'occasion du 400^e anniversaire de la naissance de Rembrandt. Jusqu'au 6 août.

Hall principal du CHUV, Lausanne. *Hochschule für Gestaltung und Kunst Zurich.* Sélection des travaux réalisés par le Département des Beaux-Arts de la Haute école *Gestaltung und Kunst* de Zürich. Jusqu'au 16 mars.

Musée de l'Elysée, Lausanne. *Dancing Bear.* L'impressionnante collection de W.M.Hunt composée de clichés ayant pour caractéristique l'absence de tout regard. **Visites guidées:** dimanches 12 mars et 7 mai, à 15h et 16h. Jusqu'au 5 juin.

Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne. *Accrochage [Vaud 2006].* Manifestation annuelle, *Accrochage* présente des œuvres récentes d'artistes vaudois ou vivant dans le canton de Vaud, sélectionnées sur libre présentation par un jury. Une salle du musée est consacrée au lauréat de l'édition 2005, Yves Mettler et à son installation *Pont Bessières*. **Visites guidées:** jeudis 23 février et 2 mars, à 18h30. Présentation de l'installation d'Yves Mettler, jeudi 16 mars, à 18h30. *Jean-Luc Manz. Minna, 2005.* Le musée des Beaux-Arts expose parallèlement 7 tableaux de l'artiste Jean-Luc Manz, réalisés grâce à la Bourse arts plastiques 2004 du Canton de Vaud. **Visite guidée:** par l'artiste jeudi 9 mars, à 12h30. Jusqu'au 19 mars.

Maison d'Ailleurs, Yverdon. *Les voitures volantes: souvenirs d'un futur rêvé.* Une exposition propice aux rêves à l'instar de ceux de ces ingénieurs qui ont pensé un futur meilleur et merveilleux grâce, notamment, aux airhibiens ou aerocars. Des voitures volantes qui ont alimenté l'histoire de la science-fiction. Jusqu'au 23 avril.

Conférence

«*Les thermes de l'insula 19: résultats de l'étude scientifique*», par l'archéologue Chantal Martin Pruvot, dans le cadre des *Apéritifs du Musée Romain d'Avenches*. Samedi 11 mars, de 11h à 12h, 3^e étage. Entrée gratuite.

Musique

Le Chœur de Poche du CHUV présente *A C(h)œur ouvert* sous la direction de la docteure Lia Singh. Un trio de flûtes à bec, *Les Triples Croches*, interprétera un intermède composé de pièces de Heilbut, Gibbons et Davis. Dimanche 2 avril, auditorium César Roux, à 16h. Entrée libre.